

Le Conseil Municipal, réuni le 09 avril 2021, sous la présidence de Madame AUDRY Régine, Maire, a pris les décisions suivantes :

Lecture du PV du précédent conseil – Approuvé à l'unanimité et signatures.

Ordre du jour :

**\* VOTE DU TAUX DES TAXES directes locales 2021 pour SUBLIGNY :**

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux en 2021.

Taxe d'habitation	TF sur P Bâties	TF sur P Non Bâties	CFE
-	12,35 + 19,72 = 32,07 %	24,07 %	30,90 %

Conformément aux engagements du Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

Le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires, de la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la TH sur les logements vacants, reste affecté aux communes.

Par ailleurs, à titre transitoire, jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la TH sur les résidences principales est affecté au budget de l'état.

Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée. Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental.

Il en résulte donc que le taux de référence de TFPB 2020 utilisé pour l'application des règles de lien en 2021 est égal à la somme du taux communal (12,35 %) et du taux départemental de TFPB de 2020 (19,72 %).

À la suite de ces informations, il est proposé de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB :  $12,35 + 19,72 = 32,07$  %.

**EMPRUNTS 2021 :**

Il est à noter le même montant des annuités des 3 emprunts à régler en 2021 par rapport à 2020 : prévisions de 19 545 € (intérêts + capital).

**DOTATIONS 2021 :**

Montant total des dotations (forfaitaire, solidarité rurale, nationale de péréquation) attribuées en 2021 : 88 326 euros en 2021  
contre : 86 798 euros en 2020  
84 426 euros en 2019  
84 846 euros en 2018

**\* VOTE DU BUDGET UNIQUE 2021 :**

Après avoir discuté de la situation financière de la collectivité en général, le conseil municipal donc adopté le budget unique 2021, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- section de fonctionnement : <b>369 544,80 euros</b>	- section d'investissement : <b>101 136,70 euros</b>
---	--

Il est à noter que tous les documents ont été envoyés en amont à chaque élu afin de pouvoir répondre au mieux aux questions de chacun.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :**

Montants alloués inchangés ; Il est rappelé que chaque structure doit en faire la demande via un dossier.

Ces subventions s'adressent uniquement aux associations communales, le budget ne nous permettant pas de répondre aux différentes sollicitations extérieures.

Différents évènements sont indiqués par les associations ; Ceux-ci ne pourront se faire qu'après consultation auprès de la Préfecture compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

**VENTE PARCELLES à M. MORETTE :**

Après accord de M. MORETTE, Vente pour un montant de 1500 € de deux parcelles du domaine privé communal jouxtant sa propriété.

Prix en plus des frais de notaire lui incombant. Il est donné mandat à Mme le Maire d'en faire l'exécution.

10 Voix pour – un vote Contre

**RENOUVELLEMENT LOCATIONS PARCELLES COMMUNALES :**

Après avoir reçu les accords de chaque locataire sur la continuité des baux communaux, il a été indiqué les montants suivants :  
M. ROBLIN : 185 € - M. BEDU 75 € - Mme LEGRAS GUILLOT 65 €

### **DON par la commune d'un emplacement au cimetière pour une association**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de plusieurs rencontres avec le Président et le secrétaire de l'association « LA JACASSERIE » au sujet de 5 soldats Girondins décédés à Subigny pendant la guerre de 1870/1871.

Madame le Maire rappelle, entre autres, le domaine d'activité de cette association créée en décembre 2008 : mener ou susciter des études historiques sur Subigny et les environs et les faire connaître par tous les moyens appropriés ; protéger le patrimoine historique, documents, bâtiments, lieux de Subigny et de ses environs.

La demande de l'association porte essentiellement ici sur une ou des plaques commémoratives à placer dans le cimetière pour ces 5 soldats décédés mais dont on ignore l'emplacement des tombes (peut-être inhumés dans l'ancien cimetière).

Après avoir étudié les éventuelles possibilités dans le cimetière, Madame le Maire propose à l'assemblée de céder à titre gratuit un emplacement dans la partie n° D de ce dernier, contre le mur d'enceinte, à l'association pour qu'elle puisse y déposer la ou les plaques commémoratives.

Alors que des commémorations ont lieu pour les 150 ans de cette guerre de 1870-1871, il serait souhaitable de donner un avis favorable à cette demande.

ACCEPTE à l'unanimité.

### **DEVIS :**

- Concernant l'étanchéité de la terrasse du logement rue de la Tannerie, compte tenu du montant important des coûts, il est décidé de surseoir à ces travaux. Contact sera pris avec la locataire en ce sens. Néanmoins en raison d'odeurs importantes, il est demandé à l'entreprise MONTAGU de procéder à la vidange de la micro-station du même logement.

- Il sera procédé au remplacement de la chaudière du logement rue Comtesse Mathilde, devis précédemment accepté.

### **FOSSES :**

Un premier travail de repérage avait été effectué. Néanmoins, Il est décidé qu'un groupe d'élus s'organise afin de dresser une liste des plus urgents. Certains nécessiteront l'usage de la rigoleuse, de travaux manuels et/ou de pelleteuse. Un résumé avec photos sera proposé lors du prochain conseil.

### **POINT PANNEAUX SIGNALISATION :**

Les services du département seront sur notre commune prochainement. Ceux-ci procéderont au creusement des trous pour les panneaux.

Rappel route de Cosne : Deux Stop : A l'entrée route de COSNE et à l'entrée Route de JARS.

La Pré signalisation sera effectuée par les services départementaux. L'agent communal effectuera les travaux de ciment nécessaires. Ces panneaux seront placés sur socles provisoires avant leur installation définitive.

Concernant le ralentissement au niveau de l'école, les services D'ingénierie départementaux se sont déplacés en présence de Mme Le Maire et de M. GOSSE. Un point a été fait sur les différents moyens à apporter, tout en tenant compte de la circulation d'engins agricoles, et du car de ramassage scolaire.

En fonction du Budget à prévoir fin d'année ou début 2022.

### **DOSSIERS EN COURS :**

\* M. MODURIER Agent communal, nous a fait part de la présence de nombreuses déjections canines. Les propriétaires seront identifiés et un rappel à la loi leur sera notifié.

\* Assurances : Mme FAURE reprendra contact avec la société MMA et ALLIANZ.

### **SIRP SUBLIGNY/SAVIGNY :**

Mme FAURE explique le budget de fonctionnement du SIRP. Elle détaille les comptes et indique s'être rapprochée de l'école de SAVIGNY pour de plus amples explications.

Au niveau de la cantine, elle relève qu'en 3 semaines, Mme LELIEVRE, Agent communal, a constaté après pesée, 3 kg 100 de produits non consommés par les enfants, donc jetés. M GOSSE indique que ce sont les mêmes repas servis à St SATUR et qu'apparemment cela se passe bien.

Mme Le Maire indique avoir procédé à une remise de diplôme avec Mme le Maire de SAVIGNY pour les deux Ecoles de SAVIGNY et de SUBLIGNY suite à un concours organisé par l'académie.

Pour la prochaine rentrée scolaire, et après passage de M. L'inspecteur, le regroupement ne devrait pas perdre de classe à la prochaine rentrée.

### **POUBELLES CHEZAL CHARPY :**

Certains déchets ont été malencontreusement jetés dans les conteneurs non prévus à cet effet. Un rappel aux habitants du hameau concerné a été fait.

De plus, il nous a été rappelé que les conteneurs ainsi que le panneau d'information communal se trouvent sur une parcelle privée. M. GORIN, 1<sup>er</sup> Adjoint se propose de rencontrer les habitants. Point sera fait au prochain conseil.

\*\*\*\*\*

### **Prochaine réunion du conseil municipal :**

Vendredi 04 juin 2021, 18h15, salle de la mairie.